

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 7 décembre 2020, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province. La séance se tient à huis clos pour respecter les consignes édictées pour les zones rouges identifiées pour les risques liés à la COVID-19.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - André Drouin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Martin Boulanger
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.
Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-424

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Renaud Gosselin
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 23 novembre 2020
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.1 - Dépenses et salaires de novembre 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LECTURE DU COURRIER
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Adoption du règlement # 20-412 « Relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau »
 - 7.2 - Adoption du calendrier des séances 2021
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Modification du point 6.0 de l'entente de service incendie de la Haute-Beauce
 - 8.2 - Adoption avenant à la Politique salariale Incendie
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Engagement de crédits: enlèvement de la neige et divers
 - 9.2 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)
 - 9.3 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Engagement de crédits: débitmètre eaux usées
 - 10.2 - Renouvellement de contrats pour collectes matières résiduelles & recyclables

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Engagement de crédits: plan et devis tablier de la dam

12.2 - Réfection du barrage: mandat R & R Pomerleau

12.3 - Engagement de crédits: plans et devis tracel du chemin de fer

12.4 - Appui à L'Express Beauce Mégantic: demande d'autorisation CPTAQ

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Présents pour les enfants à Noël

13.2 - Mandat: expositions au Moulin Bernier

14 - VARIA

14.1 - Application du règlement harmonisé sur les animaux et règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-425

3.1 - Séance ordinaire du 2 novembre 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

20-426

3.2 - Séance extraordinaire du 23 novembre 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

20-427

4.1 - Dépenses et salaires de novembre 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 174 250,11\$ plus 17 655,30\$ en salaires pour la période 11.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen nous a fait parvenir une demande/suggestion concernant les communications écrites (journal mensuel).

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20-428

7.1 - Adoption du règlement # 20-412 « Relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau »

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 novembre 2020 ;
ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 novembre 2020 ;

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: André Drouin
QUE le règlement # 20-412 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

20-429

7.2 - Adoption du calendrier des séances 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Gino Giroux
Et appuyé par : André Drouin
QU'en 2021 les séances ordinaires soient tenues à 20h les dates suivantes :
11 janvier , 1 février, 1 mars, 6 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 7 septembre, 4 octobre, 1 novembre, 6 décembre & 20 décembre séance du budget.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-430

8.1 - Modification du point 6.0 de l'entente de service incendie de la Haute-Beauce

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire de -Dorset désire modifier le point 6.0 de l'entente de service incendie de la Haute-Beauce, et ajouter la couverture du territoire des opérations forestières de Domtar ;

ATTENDU QUE pour une question de sécurité, il est important que le territoire des opérations forestières de Domtar soit couvert par cette entente ;

ATTENDU QUE le changement demandé par la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit se faire par résolution ;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Adopté par: Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

QUE le conseil de la municipalité de Courcelles accepte de modifier le point 6.0 de l'entente de service incendie de la Haute-Beauce afin d'ajouter la couverture du territoire des opérations forestières de Domtar, à l'entente et ce, à compter du 1er janvier 2021.
QU'une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalités membres.

ADOPTÉE

20-431

8.2 - Adoption avenant à la Politique salariale Incendie

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la Politique salariale du service de sécurité incendie de la Haute-Beauce;
Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Et appuyé par: Diane Rancourt
QUE le point 2.1 de la Politique soit modifié selon les recommandations du comité.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

20-432

9.1 - Engagement de crédits: enlèvement de la neige et divers

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: André Drouin

QU'une dépense de 6 000\$ soit autorisée pour l'achat de carburant, de 1 500\$ pour l'achat d'une chaîne de sablage pour le camion Freight, de 1 000\$ pour divers et outils ainsi que de 160\$ plus taxes pour une pellicule givrée pour la fenêtre extérieure du bureau de la direction.

ADOPTÉE

20-433

9.2 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

- Dossier : 00029944-1-30090(05)-2020-06-10-32
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Martin Boulanger, appuyé par Renaud Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 11 101,65\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-

0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20-434

9.3 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

- Dossier : 00029921-1-30090(05)-2020-06-10-12
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Diane Rancourt, appuyée par Patrick St-Pierre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 11 195,55\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

20-435

10.1 - Engagement de crédits: débitmètre eaux usées

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission pour acquisition d'un débitmètre pour remplacement d'un déféctueux aux eaux usées;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QU'un montant de 2 740\$ plus taxes soit autorisé pour l'achat d'un débitmètre Endress + Hauser.

ADOPTÉE

20-436

10.2 - Renouvellement de contrats pour collectes matières résiduelles & recyclables

ATTENDU QUE Services sanitaires Denis Fortier nous a présenté trois offres de cueillette pour matières résiduelles résidentielles, commerciales et recyclables;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères résidentielles pour la période du 1 septembre 2020 au 31 août 2021 au coût de 23 182,07\$ + taxes, plus clause de carburant.

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette hebdomadaire des ordures commerciales pour la période du 1 octobre 2020 au 30 septembre 2021 au coût de 15 048,86,00\$ + taxes, plus clause de carburant.

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services sanitaires Denis Fortier pour la cueillette et le transport des recyclables vers Thetford-Mines, selon les mêmes termes incluant la clause carburant, pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021 au coût de 23 107,69\$ + taxes, plus clause de carburant.

ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

20-437

12.1 - Engagement de crédits: plan et devis tablier de la dam

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de services de Mathieu Savard, ingénieur, pour les plans et devis du tablier de la dam;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un prolongement au certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE dépense de 1 000\$ soit autorisée pour la confection des plans et devis du tablier de la dam à l'Espace aux rives du temps;

ADOPTÉE

20-438

12.2 - Réfection du barrage: mandat R & R Pomerleau

ATTENDU QUE les billes de bois de la partie supérieure du barrage sont en mauvais état;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ont prolongé le certificat d'autorisation jusqu'en novembre 2022;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: André Drouin

QUE mandat soit donné à R & R Pomerleau pour la confection et l'installation d'une protection de métal sur le dessus du barrage et l'installation d'un canal d'aménagé d'eau en acier oxydable. Une dépense de 50 000\$ est prévue à cet effet.

ADOPTÉE

20-439

12.3 - Engagement de crédits: plans et devis tracol du chemin de fer

ATTENDU QUE L'Express Beauce Mégantic a reçu une offre de services de Mathieu Savard, ingénieur, pour les plans et devis du tracol du chemin de fer leur appartenant;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à la restauration dudit tracol qui enjambe la passerelle de l'Espace aux rives du temps;

Il est proposé par: André Drouin

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE dépense de 2 000\$ soit autorisée pour la confection des plans et devis du tracol du chemin de fer au centre du village.

ADOPTÉE

20-440

12.4 - Appui à L'Express Beauce Mégantic: demande d'autorisation CPTAQ

CONSIDÉRANT que L'Express Beauce Mégantic souhaite obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour rendre conforme un corridor récréotouristique se trouvant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les lots visés étaient utilisés à des fins de voie ferrée lorsque la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a pris effet sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les superficies visées n'ont jamais été utilisées pour des fins agricoles depuis que la LPTAA s'y applique;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation n'aurait aucun effet négatif sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation permettrait de conserver le corridor récréotouristique qui représente un actif intéressant pour la municipalité et la région puisque les utilisateurs consomment dans les divers commerces de notre territoire, ce qui favorise notre développement économique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande soumise par L'Express Beauce Mégantic.

ADOPTÉE

13 - LOISIRS & CULTURE

20-441

13.1 - Présents pour les enfants à Noël

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QU'une dépense de + / - 2 000\$ plus taxes pour l'achat de cadeaux de Noël à être distribués aux enfants de la Municipalité âgés entre 0 et 15 ans.

ADOPTÉE

20-442

13.2 - Mandat: expositions au Moulin Bernier

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition d'aménagement d'exposition au rez-de-chaussée du Moulin Bernier de la part de M. Guy Toupin, conservateur à la retraite;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: André Drouin

QUE mandat soit donné à M. Guy Toupin pour le montage de deux expositions comprenant la fourniture d'objets en consignment. La première: Le travail quotidien des femmes pour une somme de 5 400\$, la deuxième: Donnez-nous notre pain quotidien pour une somme de 5 700\$.

ADOPTÉE

14 - VARIA

20-443

14.1 - Application du règlement harmonisé sur les animaux et règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU QU'en 2012, le Règlement harmonisé sur les Animaux no 12-350 de la Municipalité de Courcelles est entré en vigueur;

ATTENDU QU'en 2020, le Règlement no 20-407 est venu modifier le règlement no 12-350;

ATTENDU QUE le règlement sur les Animaux prévoit la nomination d'un fonctionnaire municipal pour son application;

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que la Municipalité ou son fonctionnaire mandaté est désigné pour appliquer son cadre législatif;

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens prévoit que la Municipalité peut désigner un organisme pour assurer le respect du cadre législatif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a reçu une offre de services de l'Escouade canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants et les chiens dangereux sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles accepte de signer une entente avec l'Escouade canine MRC 2017;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles nomme l'inspecteur en bâtiment et environnement, à titre de fonctionnaire de la Municipalité, désigné pour appliquer le cadre législatif de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et Règlement harmonisé sur les Animaux no 12-350 et son amendement, règlement 20-407

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de son Règlement harmonisé sur les Animaux no 12-350 modifié par le règlement 20-407, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de la loi en ce qui a trait au Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h20.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.